



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30.11.2015

### **1. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor.**

Après la présentation par Madame le Maire, du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor, élaboré dans le cadre de la loi Notre du 07/08/2015 et proposé par le Préfet des Côtes d'Armor, Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce projet de schéma par 9 voix pour avec 2 abstentions. Concernant le projet de fusion de L.T.C avec la Communauté de Communes du Haut Trégor et celle de la presqu'île de Lézardrieux, le Conseil Municipal y est favorable sous réserve de l'accord des communes concernées. De plus, il prend acte des dispositions prévues pour la rationalisation des syndicats de gestion.

### **2. Transfert du « financement du contingent d'incendie et de secours » à LTC : lancement de la procédure**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE, par 10 voix pour et une abstention, le transfert à L.T.C du financement du contingent d'incendie et de secours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La participation 2015 au contingent incendie pour Trémel s'élevait à 8 553.89 €. Elle sera prélevée sur l'attribution de compensation versée par L.T.C.

---

### **3. Indemnités de conseil 2015**

Vu que le budget de la commune est de plus en plus tendu depuis plusieurs années, considérant que chacun est comptable de ses propres finances, considérant que l'Etat pourrait prendre en charge intégralement les rémunérations des trésoriers pour éviter ce lien d'argent entre la collectivité et le trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix contre et 2 voix pour, décide, de ne pas verser au Receveur l'indemnité de conseil pour l'année 2015.

### **4. Admission en non-valeur**

Après présentation par le Maire de Trémel de l'état de présentation en non-valeur de quatre titres pour un montant de 21.07 €, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces titres.

---

### **5. Indemnité gardiennage Eglise 2015/Madame POENS Yvonne**

Sur proposition de Madame Le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à Madame POENS Yvonne née COTTY, demeurant à Trémel, 1, rue de l'Ecole, une indemnité pour le gardiennage de l'Eglise, service qu'elle assure depuis le 01/01/1997. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle est porté à **237.80 € pour l'année 2015** (+ 2% par rapport à 2014/pour mémoire : 233.10 €).

---

### **6. Travaux de modification du carrefour RD42/RD56**

Afin d'améliorer la sécurité du carrefour entre la RD 42 et la RD 56, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter le devis proposé par le Syndicat de Voirie Plestin Plouaret suivant :

- Modification carrefour : pose de bordures collées et remplissage en gravillons beige (trottoir existant conservé) : 4 074.01 € H.T soit 4 611.82 € T.T.C.
-

### **7. Achat d'un pupitre**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, l'achat d'un pupitre auprès de la Société e Fourniture 94 420 Le Plessis Trevisé :

- SODEMATUB pupitre de conférence : 126.11 € H.T
- 

### **8. Dépistage du radon**

La commune va engager en 2016 une campagne de dépistage du radon dans ses bâtiments communaux ouverts au public. Une demande de devis va être engagée.

---

### **9. Vœux 2016 de la municipalité**

La cérémonie des Vœux 2016 se déroulera le vendredi 8 janvier 2016 à 18h30 dans la salle des fêtes de la commune.